Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 1 Année scolaire : 2022-2023

Par délibération du conseil d'administration

du 15/09/2022

acte n° 2

Le chef d'établissement procède à la signature

[X] du contrat

[] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Renouvellement contrat ENGIE gaz - à l'unanimité

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

[] Non

Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 2 Année scolaire : 2022-2023

7 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X 3 X
Par délibération du conseil d'administration du 15/09/2022
acte n° 3
Le chef d'établissement procède à la signature
[] du contrat
[X] de la convention
Objet du contrat ou de la convention :
occupation des locaux ; convention avec le Grand Auch pour les structures sportives - vote à l'unanimité
Vu
Contrats
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Conventions
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :3 Année scolaire: 2022-2023

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

En cas d'absence de Mme la principale, signature de tous les documents administratifs et financiers et instances

Nom: NOUAILLES Prénom : Marie Noelle

Qualité :personnel de direction Fonction :principale adjointe

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui

[X] Non

Nombre: 0



Le chef d'établissement

Nom: Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 4 Année scolaire : 2022-2023

Par délibération du conseil d'administration du 15/09/2022 acte n° 4

Le chef d'établissement procède à la signature

[] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

convention avec le CD32 pour prêt de reproductions de tableaux sous forme de bâches : "mon collège est un musée" approuvée à l'unanimité

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 5 Année scolaire : 2022-2023

Par délibération du conseil d'administration

du 15/09/2022

acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

[] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention avec le comité départemental d'athlétisme pour l'option athlétisme approuvée à l'unanimité

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [

[]Non

Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/09/2022 Réuni le : 15/09/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 21/09/2021

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

[] Oui [X] Non

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: approbation pv du CA du 30.06.2022

Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement: 7 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA: 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/09/2022 Réuni le : 15/09/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui []Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

vote à l'unanimité sans modification

Résultats du vote Suffrages exprimés : 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0 Blancs: 0 0 Nuls:



Le président du conseil d'administration

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire

Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 8 Année scolaire: 2022-2023 Nombre de membres du CA: 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/09/2022 Réuni le : 15/09/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1 [] Non

Libellé de la délibération :

la délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire.

Mme Ruggeri Lydie est nommée régisseur

Résultats du vote Suffrages exprimés : 16 Pour: 16 Contre: 0 Abstentions: 0 0 Blancs: 0 Nuls:



Le président du conseil d'administration

Nom: Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/09/2022 Réuni le : 15/09/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

dons de l'association des parents d'élèves pour le financement des déplacements à la piscine.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/09/2022 Réuni le : 15/09/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à SKIà Val Louron, Provence, Eauze, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 3

Libellé de la délibération :

voyage ski à Val Louron pour les 4 classes de 6° Voyage en Provence pour 3 classes de 3° sortie scolaire à Eauze 2 classes de 5°

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : attribution des logements de fonction

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/09/2022 Réuni le : 15/09/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration attribution des logements de fonction Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

cf tableau d'occupation des logements de fonction au 1er septembre 2022 approuvé à l'unanimité

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Roge Prénom : Anne

Tel: 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : remises gracieuses et admissions en non valeur

Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 12 Année scolaire: 2022-2023 Nombre de membres du CA: 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/09/2022 Réuni le : 15/09/2022

Sous la présidence de : Anne Roge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

approbation à l'unanimité de :

- remises gracieuse d'un montant de 123.09€

- admissions en non valeur d'un montant de 1001.18€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16 16 Pour: Contre: 0 0 Abstentions: 0 Blancs: 0 Nuls:



Le président du conseil d'administration

Nom : Roge Prénom : Anne